



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21-07-2026 /

Dossier complet le : 29-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021201/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement du lotissement a usage d'habitation "La Source" sur la Commune de Beaulieu-sous-la-Roche (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE

Raison sociale

COMMUNE DE BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE

N° SIRET

21850016300082

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

FRAUD

Prénom(s)

Nathalie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Commune de Beaulieu-sous-la-Roche projette l'aménagement d'un lotissement a usage d'habitation denomme "La Source" situe au Nord-est du bourg dans un secteur classe en zone UB. Pour ce faire, elle a procede au nettoyage de la parcelle en janvier 2026 afin d'anticiper la viabilisation de 7 lots cessibles. Cet aménagement necessite la creation d'une voie en impasse depuis la rue des Cormiers. Cette voie servira pour la desserte de 4 lots cessibles ; les 3 autres lots seront desservis via un acces direct sur la rue des Cormiers. L'impasse creee couvre 150 m², 25 ml. Un permis d'amener est depose pour ce projet de lotissement. Les murs existants dans l'emprise du projet seront en grande majorite demontes : en dehors du mur eleve en bordure de la route realise en pierres cimentees, les autres murs sont des plaques beton ou des murs de parpaing. Pour le mur situe au niveau de la mare, il sera conserve tout comme ce milieu aquatique.

4.2 Objectifs du projet

Le lotissement est destine a offrir 7 terrains viabilises dans l'objectif de repondre aux demandes de logement sur le secteur Beaulieu-sous-la-Roche. De plus, sa situation a proximite de l'EHPAD et la surface des lots proposes (entre 200 et 300m²) pourra attirer des personnes retraitees, des personnes seules ou encore des personnes ayant un proche dans la residence " La Source" (EHPAD). Le lotissement pourra egalement accueillir des logements locatifs, qui sont plutot recherches sur le secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le défrichement d'une partie du terrain (y compris l'arrachage des souches) a déjà été effectué par les services de la Commune de Beaulieu-sous-le-Roche en Janvier 2026. (cf. paragraphes 2 et 4 du dossier annexe). Cependant les sujets arbores les plus notables ont été préservés et un corridor écologique a été maintenu avec la conservation de la haie et de la mare en bordure de la rue des Cormiers. Les travaux d'aménagement du lotissement débuteront en février 2027 pour une fin programmée en avril 2027. Les travaux de la voie du futur lotissement sont de faible ampleur (25 ml pour une largeur de 6 ml) et dureront sur une courte durée (2 à 3 mois). Ils s'effectueront selon les phases de chantier suivantes : - la préparation du terrain (nettoyage du terrain, terrassements après piquetage) - les murs en pierre seront démontés ; les murs en béton (à l'exception de celui de la mare) seront enlevés ou démolis. Les pierres seront conservées et réutilisées par la Commune. Le démontage sera effectué dès février 2027. - la terre végétale sera décapée sur l'emprise de la voie puis regalée ou stockée dans l'emprise du lotissement - la chaussée sera réalisée en enrobé noir et les bordures seront en béton - la pose du réseau d'assainissement EU (réseau unitaire) et raccordement au réseau d'assainissement collectif communal - la pose du réseau d'assainissement EP avec la mise en place d'une retenue de 5m³ sous voirie (buse surdimensionnée Ø800) et raccordement Ø400 au réseau communal - la pose du réseau d'adduction en eau potable (VENDEEAU), des réseaux Telecom + Fibre + Gaz + Electricité (Sydev). Lie à l'absence de Zones Humides sur le secteur du projet et à l'aval, le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur un milieu

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les usages et entretien de la voie seront faits de manière "habituelle" : circulation limitée dans cette impasse pour l'accès aux 4 lots, sans entretien particulier (autre que celui de refaire la structure bitumée lorsque celle-ci le nécessitera (entre 15 et 25 ans en général). Le réseau de collecte "Eaux Pluviales" (buse surdimensionnée pour le stockage EP) et le dispositif de régulation (4l/s) seront entretenus (curage à faire si nécessaire) par la collectivité. Le démantèlement de ce type de lotissement d'habitation est peu envisageable mais si l'ensemble du lotissement devait être concerné, un décapage des structures et des bâtis peut être envisagé puis une remise en état du terrain ensuite

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Demande de Permis d'aménager. Il n'est pas soumis à Déclaration Loi sur l'Eau (sous les seuils déclaratifs des rubriques 2.1.5.0) : surface totale inférieure à 1 ha et aucune zone humide identifiée lors du diagnostic de 2023.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de l'impasse creee Superficie du projet de lotissement Surface de plancher maximale Nombre de places de stationnement	(150, m²) (2253, m²) (1680, m²) (3, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue des Cormiers
Lieu-dit :
Localité : Rue des Cormiers 85190 Beaulieu-sous-la-Roche
Code postal : 85190 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°36'23"O Lat. : 46°40'41"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :
Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Pays des Achards (derniere procedure approuvee le 11 mars 2026) Zone UB

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe a environ 1km d'une ZNIEFF de type 2 " Bocage a Chene Tauzin entre Les Sables d'Olonne et la Roche-sur-Yon", a l'Ouest du projet. Le projet n'aura aucun impact sur cette ZNIEFF. (cf. paragraphe 8.1 du dossier annexe).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun Arrete de Protection de Biotope n'a ete designe sur la Commune de Beaulieu-sous-la-Roche. Le plus proche est situe a l'Ouest (Commune de Brem-sur-mer) a environ 18 km. (cf. paragraphe 8.3 du dossier annexe)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La Commune de Beaulieu-sous-la-Roche n'est pas une Commune littorale vendeenne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc ou aucune reserve ne sont designes dans sur la commune de Beaulieu-sous-la-Roche. Le Parc Naturel du Marais Poitevin est situe a 18km au Sud-est du projet. (cf. paragraphe 8.5 du dossier annexe)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La Commune de Beaulieu-sous-la-Roche n'est pas concernée par un PPBE. (cf. paragraphe 10 du dossier annexe)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La commune de Beaulieu-sous-la-Roche ne comporte aucun Monument inscrit ou classe sur son territoire. (cf. paragraphe 13.2 du dossier annexe)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est placé dans aucune des zones humides désignées (RAMSAR, ZHIM, PLUi). Aucune zone humide n'est présente dans l'espace étudié selon un diagnostic fait en 2023 (relevé flore et sondage pédologiques). (cf. paragraphe 9 en annexe)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La Commune de Beaulieu-sous-la-Roche n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles, ni par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Ce projet ne se place pas sur un site signalé comme pollué, ou sur des sols pollués (DDRM de Vendée en date de 2024). (cf. paragraphe 12 du dossier annexe)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet est situé en dehors du périmètre de la zone de répartition des eaux du Bassin du Lay. (cf. paragraphe 11.2 du dossier annexe)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection rapprochée pour un captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est défini sur la Commune. Le plus proche est la retenue d'Apremont, à environ 9 km du projet. (cf. paragraphe 11.1 du dossier annexe)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La Commune de Beaulieu-sous-la-Roche ne comporte aucun Site inscrit sur son territoire. (cf. paragraphe 13.1 du dossier annexe)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est present sur la Commune de Beaulieu-sous-la-Roche. Le plus proche est localise a environ 15 km au Sud-Ouest du projet. Il s'agit du site " Dunes, foret et marais d'Olonne" (ZSC et ZPS). Le projet n'a aucun lien hydraulique ni aucune interaction directe avec ce site Natura 2000. (cf. paragraphe 8.4 du dossier annexe)
D'un site classé ?	☐	☒	La Commune de Beaulieu-sous-la-Roche ne comporte aucun Site classe sur son territoire. (cf. paragraphe 13.1 du dossier annexe)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La viabilisation de 7 terrains destines a l'usage d'habitation engendrera des usages d'eau : les 7 lots seront raccordes au reseau d'adduction d'eau potable. Il n'y a pas de prelevement prevu dans la nappe ; si un particulier souhaite realiser un forage, il realisera les demandes administratives necessaire a sa realisation et son pompage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet concerne l'aménagement de lots a batir au sein desquels il n'est pas prevu de realiser des drainages de masse(s) d'eau souterraine(s) ou de modifier des masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	L'aménagement de l'impasse de 150m ² et la viabilisation des lots necessiteront des terrassements avec (probablement) des excedents de materiaux, notamment de la terre vegetale (decapage en surface). Une partie pourra etre reutilisee au sein du projet (sur les lots); le reste sera evacue vers d'autres lieux sur la Commune ou a proximite pour des besoins Tiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La realisation d'un lotissement entrainera un deficit en materiaux pour realiser la voirie en impasse et le chemin pieton. Un apport de materiaux sera necessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol en place ne seront pas utilisees mais importees (carrieres ou autres).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'aménagement sera raccorde sur le reseau existant rue des Cormiers a l'Ouest (EU, Adduction d'Eau Potable,etc.) et permettra la viabilisation du projet de 7 logements soit 21 EH. La station d'epuration de la Guissiere (code: 0485016S0002) a une capacite nominale de 2000 EH. La charge organique moyenne est de 45%. La charge hydraulique moyenne est superieur a 100% mais des travaux seront en cours sur le reseau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur de la flore d'interet car le site en constitue d'une friche et d'especes liees a des plantations realisees par l'ancien proprietaire. Il n'aura pas d'incidence sur une faune dont les habitats sont lies aux murs : le seul mur en pierres present n'a pas d'interstices permettant a une petite faune (notamment les Reptiles) de s'y installer car il s'agit de pierres cimentees.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Ce projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur le site N2000 le plus proche (15 km au Sud-Ouest) ; il n'est pas en contact direct avec celui-ci et n'est pas occupe d'habitat d'especes protegees. Il n'existe pas d'habitat remarquable sur le site. (cf. annexe Etude ATLAM)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se pose sur un espace de friche herbace et ligneux et partiellement plante (Pin maritime) situe dans l'emprise de l'EHPAD "La Source" a Beaulieu-sous-la-Roche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Projet non concerne par des risques technologiques car il s'agit d'un parcellaire eloigne des voies de transport (routiere, gazoduc, ...). Il n'est pas situe sur une commune comportant des sites industriels a risques. (cf. paragraphe 12 du dossier annexe)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Comme le reste de la facade Atlantique et du Departement de la Vendee, le projet est soumis a des risques "Tempete", "Seisme". Le site est concerne par un risque faible de retrait-gonflement des argiles, et par un risque eleve de remontee de nappe. La Commune de Beaulieu-sous-la-Roche est concerne par le risque inondation terrestre (riviere du Jaunay). Le projet est situe en dehors des zones inondables potentielles (cf. annexe Etude ATLAM)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet prevoit le raccordement au reseau de collecte des eaux usees de la Commune des lots. Le reseau pose sera verifie avant la 1ere autorisation au raccordement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe pres d'une usine ou de tout autre secteur "pollue". Il se place dans un secteur urbanise du bourg.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Ce projet de 7 lots aura un potentiel de 1 a 2 vehicules par logement soit un site emprunte par environ 14 vehicules/jour sur la rue des Cormiers ce qui engendrera du trafic supplementaires sachant que cette voie ne dessert actuellement qu'une quinzaine d'habitation au Nord (impasse des Garennes).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les bruits generes proviendront de l'usage quotidien et des déplacements quotidiens. Le chantier engendrera des bruits, de maniere temporaire pendant la courte duree des travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Ce projet s'insere dans le bourg de Beaulieu-sous-la-Roche, ou les bruits de circulation et de vie quotidienne sont deja presents. Toutefois, cela reste un quartier d'habitation sans bruit majeur
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Ce projet n'autorise pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant etre source d'odeurs particulieres.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Ce lotissement a usage d'habitation ne sera pas plus a l'origine de nuisances olfactives que les quartiers a proximite ou que l'EHPAD a l'Est.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet communal ne prevoit pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant etre source de vibrations particulieres.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Ce projet a usage d'habitation ne sera pas plus a l'origine de vibrations que les quartiers a proximite ou que l'EHPAD a l'Est.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Ce projet n'engendre pas d'emission lumineuse (pas d'eclairage public prevu).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Ce projet s'installe en continuite de voies deja eclairees au Sud, non impactant pour le projet.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet engendrera un faible trafic routier toutefois a l'origine de rejets dans l'air. Rappelons que le projet cree 7 lots limitant neanmoins les quantites de rejets. Lors de la phase chantier, les normes devront etre respectees pour les engins utilises.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les habitations ne rejeteront pas d'autres rejets liquides en dehors des EU.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le reseau EU collectera les effluents uses (vers la STEP).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les effluents uses amenes par l'occupation des maisons seront collectes dans le reseau EU, avec raccordement sur celui rue des Cormiers a l'Ouest, vers la station d'epuration de la communale. Le projet n'aura pas d'autre rejet d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	L'occupation future engendrera une production de dechets puisque l'aménagement d'habitations aura pour incidence d'avoir des dechets. La collecte sera effectuee comme sur le reste du territoire communal: tri selectif, collecte en porte a porte. Cette production restera limitee du fait d'un aménagement comportant uniquement 7 maisons.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le territoire de Beaulieu-sous-la-Roche ne comporte pas de Monument inscrit ou classe. Le projet n'est pas situe dans un perimetre de protection au titre des abords des monuments historiques. (cf. paragraphe 13 du dossier annexe)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le parcellaire est une zone en friche, en partie boisee: le projet engendrera des modifications sur l'occupation du sol mais aucun usage agricoles, de sylviculture n'est effectue a ce jour.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur le secteur de Beaulieu-sous-la-Roche, le dernier lotissement « Le Clos du Regent » (prive) a ete amene en 2023 et les constructions des maisons sont en cours. Le lotissement est situe rue du Plessis aux Moines, a 600m a l'Ouest du projet "La Source", sans chemin d'acces commun. La commune etudie l'extension du "Clos de L'Idaviere" au Sud du bourg. Ce chantier n'est pas programme et les travaux ne seront pas engages le temps que le lotissement "La Source" se viabilise. Ainsi, mise a part les constructions potentiellement en cours sur « Le Clos du Regent », aucun des projets sur la commune n'a d'interface avec ce projet du fait de l'eloignement geographique. (cf. paragraphe 14 du dossier annexe). Aucun des projets sur la commune n'a d'interaction avec ce projet du fait de l'eloignement geographique. (cf. paragraphe

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

De part sa nature, ce projet n'aura aucune portée de nature transfrontière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet imperméabilisera les sols et modifiera donc le cheminement des eaux pluviales dans le site. Il engendrera une augmentation légère du trafic routier. Le terrain ne présente ni habitat déterminant ni flore caractéristique de la ZNIEFF "Bocage à Chêne Tauzin entre Les Sables d'Olonne et la Roche-sur-Yon". Aucun site Natura 2000 n'est présent aux alentours (le plus proche à environ 15 km au Sud-Ouest).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'a pas d'enjeux environnementaux majeurs : il n'y a été observé aucune zone humide et il est situé en dehors de toute ZNIEFF. De plus, le défrichement d'une partie du terrain (y compris l'arrachage des souches) ont déjà été effectués par les services de la Commune de Beaulieu-sous-le-Roche en Janvier 2026 (le site ne fera l'objet d'aucun autre défrichement). La composition du projet s'est efforcée de préserver les habitats écologiques pouvant être en lien avec ceux observés dans ce secteur communal et de limiter les incidences sur la faune avec : - la préservation de la mare existante et du mur la composant - la préservation des "beaux" sujets arbores - le maintien d'un corridor écologique vers les haies existantes en bordure de la rue des Cormiers. Les murs maçonnés existants (hors mare) seront démontés au début du chantier (février 2027). Les eaux pluviales des lots seront gérées par un système de rétention / infiltration sur l'unité foncière, avec surverse possible dans le réseau EP pour les lots (minimum de 2 m³ par logement). Cette surverse et les eaux de la voirie seront gérées dans un ouvrage enterré sous l'impasse (5 m³ sera à gérer dans un ouvrage sous forme de buse surdimensionnée). Le lotissement sera relié à la rue des Cormiers. Le projet prévoit l'aménagement de seulement 7 lots, engendrant la circulation de 7 à 14 véhicules supplémentaires.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la faible superficie du projet (2 253 m²), et des travaux à réaliser (une impasse de 150 m², viabilisation de 7 lots cessibles) et de sa situation avec un accès direct sur la rue des Cormiers, il apparaît que ce projet d'aménagement ne nécessite pas de réaliser une évaluation environnementale au vu des éléments qui le compose.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

FRAUD

Prénom

Nathalie

Qualité du signataire

Maire de la Commune de
Beaulieu-sous-la-Roche

À

Beaulieu-sous-la-Roche

Fait le

21-07-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)